Informations de base

2023/0370(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement

Organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture; réception et surveillance du marché des véhicules agricoles et forestiers et des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles: certaines exigences en matière de signalement

Modification Règlement 2013/167 2010/0212(COD) Modification Règlement 2013/168 2010/0271(COD) Modification Règlement 2013/1379 2011/0194(COD)

Subject

- 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.15.02 Aquaculture
- 3.15.06 Industrie, produits et statistiques de la pêche
- 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles

Procédure terminée

Evénements clés		
Evénement	Référence	Résumé
Publication de la proposition législative	COM(2023)0643	Résumé
Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
Vote en commission,1ère lecture		
Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A9-0009/2024	Résumé
Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0103/2024	Résumé
Résultat du vote au parlement		
Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
Signature de l'acte final		
Publication de l'acte final au Journal officiel		
	Publication de la proposition législative Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture Vote en commission,1ère lecture Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture Décision du Parlement, 1ère lecture Résultat du vote au parlement Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement Signature de l'acte final	Publication de la proposition législative Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture Vote en commission, 1ère lecture Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture A9-0009/2024 Décision du Parlement, 1ère lecture T9-0103/2024 Résultat du vote au parlement Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement Signature de l'acte final